

ACHETEZ LOCALEMENT,  
BRÛLEZ LOCALEMENT  
NE DÉPLACEZ PAS LE  
**BOIS DE  
CHAUFFAGE**

Respectez  
la forêt

Brûlez toujours du bois  
de chauffage local ou  
traité à la chaleur  
(séché au four)

(pas) **RECHERCHÉS**

Les insectes envahissants et les maladies des arbres peuvent vivre et se déplacer dans votre bois de chauffage. Le déplacement de bois de chauffage non traité, ne serait-ce que de quelques kilomètres vers ou depuis un camping ou un chalet, est un moyen courant de propagation des insectes et des maladies envahissantes.



**L'agrile du frêne :** Ce coléoptère a tué des millions de frênes et peut se cacher sous l'écorce. Le bois de chauffage est le moyen le plus rapide pour le propager.



**Le puceron lanigère de la pruche :** Ses sacs d'œufs se trouvent à la base des aiguilles. Il se propage par le vent, les animaux et le déplacement de produits en bois non traités.



**La maladie hollandaise de l'orme :** Cette maladie fongique est propagée par certains coléoptères et par le déplacement de bois de chauffage. Aidez-nous à protéger les ormes encore présents au Canada!



**La spongieuse :** Recherchez les œufs de ce parasite mangeur de feuilles sur le bois de chauffage, les véhicules, les briques et les articles entreposés à l'extérieur. Grattez les œufs et les insectes, faites-les tremper dans de l'eau chaude savonneuse, puis jetez-les à la poubelle dans un sac à fermeture à glissière.



**Le longicorne brun de l'épinette :** Ces larves se nourrissent de l'écorce interne des épinettes et s'y cachent, menaçant ainsi les forêts et le commerce canadiens.



**Le fulgore tacheté :** Cet insecte menace les industries du raisin, des arbres fruitiers et de la foresterie. Il se propage aux États-Unis. Il faut l'empêcher d'entrer au Canada.



**Le flétrissement du chêne :** Les coléoptères transportent les spores de cette infection fongique d'arbre en arbre. Elle est prolifique aux États-Unis. Il faut l'empêcher d'entrer au Canada.

**Le bois de chauffage est l'une des nombreuses voies de propagation des espèces envahissantes**

Les phytoravagers envahissants peuvent faire du stop sur :

- > les avions et les navires (cargaison)
- > le sol (oui, même sur vos chaussures)
- > les campeurs et les véhicules
- > les meubles d'extérieur
- > le bois de chauffage
- > le matériel de plein air
- > les outils et l'équipement

**Comment VOUS pouvez protéger les forêts du Canada**

- > **Renseignez-vous sur les phytoravagers envahissants et parlez-en à votre famille et à vos amis.** Le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et les applications **iNaturalist** et **EDDMapS** sont d'excellents points de départ.
- > **Sachez d'où vient votre bois.** Lorsque vous l'achetez, demandez d'où il provient. Achetez localement, brûlez localement et ne ramenez jamais de bois à la maison.
- > **Nettoyez.** Enlevez les débris organiques des chaussures, du matériel, des outils et de l'équipement.
- > **Inspectez, détectez et signalez.** Vérifiez les arbres, les campeurs, l'équipement et les articles entreposés à l'extérieur. Signalez à l'ACIA toute observation nouvelle dans votre région.
- > **Vérifiez vos bagages.** Déclarez les aliments, les plantes, la terre, le bois non traité, les graines et les articles d'origine animale lorsque vous traversez la frontière. Tous ces articles peuvent être porteurs d'espèces envahissantes.

**VOUS VOYEZ QUELQUE CHOSE DE SUSPECT?**

**AIDEZ-NOUS** à garder l'œil sur ces ravageurs qui peuvent se déplacer dans le bois de chauffage.

**SIGNEZ-LES** à votre bureau local de l'ACIA si vous les trouvez là où leur présence n'est pas connue.

Pour en savoir plus :  
[inspection.canada.ca/phytoravagers](https://inspection.canada.ca/phytoravagers)  
[inspection.canada.ca/boisdechauffage](https://inspection.canada.ca/boisdechauffage)  
ou 1-800-442-2342